

Instant Ink : vers un bad buzz pour HP ?

Discutable du point de vue moral, mais – malheureusement – pas du point de vue légal. Ainsi l'Electronic Frontier Foundation [commente-t-elle](#) la fin de l'offre gratuite que HP proposait dans le cadre de son programme Instant Ink.

Ce dernier, lancé en 2014, était arrivé en France l'année suivante. Son principe : un service de remplacement de cartouches avec livraison à domicile. Une dizaine d'imprimantes étaient initialement compatibles, dans les gammes ENVY et OfficeJet. Connectées à Internet, elles transmettaient les niveaux d'encre à HP.

Le catalogue d'origine comprenait trois formules. Elles donnaient accès à un certain nombre de pages par mois. Avec, d'un côté, une possibilité de report des impressions non utilisées et de l'autre, de dépassement de forfait.



Une offre promotionnelle avait rapidement fait son apparition. On pouvait y adhérer en cas de première souscription à Instant Ink. Elle permettait d'imprimer 15 pages par mois « sans coût additionnel à celui de l'achat d'une imprimante éligible », pour reprendre les termes [alors employés](#) dans les conditions générales du service.

Dans ce même document, ainsi entre autres que [sur la page de présentation](#) d'Instant Ink, HP affirmait se réserver « le droit de suspendre, résilier ou arrêter [cette offre] à son entière discrétion [...] à tout moment moyennant un préavis de soixante (60) jours ».

Instant Ink... et le reste

Le 1^{er} décembre 2020, votre forfait de 15 pages se verra automatiquement appliquer les modifications illustrées ci-dessous et vous pourrez automatiquement reporter vos pages inutilisées pour plus de flexibilité. Vous avez également la possibilité de choisir un autre forfait sur hpinstantink.com/signin.

Maintenant avec davantage de report !

Forfaits Mensuels	Prix du forfait	Lots de pages supplémentaires	Report de pages inutilisées
15 pages	0,99 €	10 pages pour 1 €	Jusqu'à 45 pages
50 pages	2,99 €	10 pages pour 1 €	Jusqu'à 150 pages
100 pages	4,99 €	10 pages pour 1 €	Jusqu'à 300 pages
300 pages	11,99 €	10 pages pour 1 €	Jusqu'à 900 pages
500 pages (Nouveau!)	18,99 €	10 pages pour 1 €	Jusqu'à 1500 pages
700 pages	24,99 €	15 pages pour 1 €	Jusqu'à 2100 pages
1500 pages (Nouveau!)	49,99 €	15 pages pour 1 €	Jusqu'à 4500 pages

Si votre mode de paiement ou adresse de livraison a récemment changé, veuillez [vous connecter](#) et mettre à jour vos informations pour éviter toute interruption de votre forfait d'impression.

Depuis quelques semaines, cette clause est mise en application. Les utilisateurs en sont progressivement avertis, avec une échéance en décembre. Deux forfaits font leur apparition en parallèle (voir ci-contre et ci-dessous).

Alors qu'est-ce que l'EFF trouve discutable ? Le fait que HP ait un temps associé la mention « à vie » à ce programme qu'il retire aujourd'hui.

L'ONG brandit pour l'occasion un « historique à charge » contre le groupe américain. En mettant notamment l'accent sur les techniques qu'il a mises en œuvre pour venir à bout des cartouches génériques... quitte à ouvrir des failles de sécurité.

L'historique en question démarre avec Lexmark. Ce dernier était encore dans le giron d'IBM quand il avait lancé, en 2002, [des poursuites](#) contre Static Controls. Reproche fait à ce concurrent : modifier des toners pour les rendre rechargeables.

Illustration principale © HP